

une deuxième démonstration devant Tourane eut lieu sans plus de profit. Notre envoyé extraordinaire au Siam et au Cambodge, M. de Montigny, n'obtint ni une audience, ni un relâchement dans les rigueurs de la cour (1858).

A cette époque, le clergé français insistant pour la protection des catholiques en Extrême-Orient, et des navires et des contingents étant sur la route du retour après l'expédition de Chine, le gouvernement de Napoléon III, las des dénis de justice et des fins de non-recevoir dont on bernait la France depuis soixante ans, exigea subitement l'exécution des clauses du traité de 1787, et fit appuyer ses réclamations de sa flotte et de ses troupes. L'Annam allait abandonner de vive force ce qu'il n'avait voulu consentir de plein gré. Et l'entrée des Français vainqueurs à Saïgon (17 février 1859) mit fin à la politique extérieure de l'Annam indépendant. Car, comme nous le verrons dans le chapitre qui suit, le traité de 1862 ne laissait plus sa liberté d'action à la diplomatie annamite, non plus que l'établissement définitif des Français dans les trois provinces de la Basse-Cochinchine ne laissait son intégrité à l'Empire et son indépendance à l'Empereur.



Après cet examen rapide des relations de l'Annam souverain avec les pays limitrophes, ses vassaux, avec l'Empire chinois, son suzerain occasionnel, et avec les puissances européennes, il nous faut succinctement dégager, des faits qui viennent d'être exposés, quelle fut la ligne de conduite politique des dynasties royales, dans le but d'assurer et d'étendre leur domination.